COMITÉ DE BADMINTON
Rhône - Lyon Métropole

Règlement

Entrée en vigueur : 01/09/2026

Validité : permanente
Secteur : Vie Sportive
Nombre de pages : 6

RÈGLEMENT OFFICIEL
CIRCUIT CDBR-LM ADULTES D7

SAISON 2026 / 2027

Dans ce règlement, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte. Les termes employés pour désigner des personnes ont valeur à la fois de féminin et de masculin.

1. DÉFINITION ET OBJET

Le Circuit CDBR-LM Adultes D7 est un circuit de compétitions individuelles organisé sous la forme d'un Circuit Départemental Adulte au sens de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil, ainsi que le déroulement sportif du Circuit CDBR-LM Adultes D7 et de chacune de ses étapes.

Le suivi du Circuit CDBR-LM Adultes D7 est assuré par le siège du Comité de Badminton du Rhône – Lyon Métropole (CDBR-LM), sous le contrôle de la Commission Départementale Compétitions.

2. ORGANISATION

Le CDBR-LM délègue l'accueil des étapes à ses associations affiliées, celles-ci sont désignées « club hôte » et assurent l'accueil des étapes attribuées dans le respect du présent règlement.
L'attribution de l'accueil d'une étape se fait par la Commission Départementale Calendrier. Une fois attribuées, la création des étapes du Circuit CDBR-LM Adultes D7 sur l'intranet fédéral Poon a et la plateforme Badnet est assurée par le siège CDBR-LM.

La préparation sportive de la compétition (inscriptions, tableaux, échéanciers) est assurée par le siège CDBR-LM. Le club hôte pourra accéder à la compétition sur la plateforme Badnet dans les jours qui précèdent le tournoi.

À titre exceptionnel et à des fins de formation, tout ou partie de cette préparation pourra être déléguée au club hôte ou au GEO présent le jour du tournoi, sous le contrôle du CDBR-LM et du juge-arbitre.

3. CRITÈRES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au Circuit CDBR-LM Adultes D7, les joueuses et joueurs licencié(e)s pour la saison en cours à la FFBaD, dans le Rhône – Lyon Métropole, à la date de clôture des inscriptions. Ils doivent être à jour de leur situation médicale et ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction de jeu.

À chaque étape, la Commission Départementale Compétitions peut décider d'ouvrir ou non les inscriptions aux joueurs issus de clubs extérieurs au Rhône – Lyon Métropole. Les joueurs licenciés dans un club du Rhône – Lyon Métropole restent cependant prioritaires, sauf dans le cas des féminines inscrites en simple ou double (chapitre 4.4 - Confection des tableaux et tirage au sort).

3.2. Conditions d'âge et de classement

Le Circuit CDBR-LM Adultes D7 est ouvert aux joueurs des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans, soit les joueurs nés en 2014 et avant pour la saison 2026 / 2027.

La participation est ouverte aux joueurs classés D7 à P12 ainsi que les non-compétiteurs (NC) dans la discipline dans laquelle le joueur s'inscrit à la date de prise en compte du CPPH.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

4.1. Délais

La date limite des inscriptions est fixée au dimanche précédant la compétition, 23h59.

L'ouverture des inscriptions de l'ensemble des étapes de la saison se fait le mardi 1er septembre 2026, 10h.

Les inscriptions sont à effectuer par le joueur ou son club d'appartenance sur la plateforme Badnet ou l'application EBad.

En début de saison, et ce jusqu'au 15 octobre de l'année en cours, une dérogation est accordée aux joueurs en cours de renouvellement de licence FFBaD. Néanmoins, pour pouvoir intégrer la compétition, le joueur devra être licencié au plus tard le lundi précédant le tournoi, 12h. À défaut, il sera automatiquement retiré de la compétition.

Clubs et joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le CDBR-LM ne peut être tenu responsable des anomalies ou erreurs commises par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription ou de licenciation.

En cas de dysfonctionnement de la plateforme des inscriptions ou en cas d'affluence jugée faible, le CDBR-LM pourra reporter la fin des inscriptions au mardi précédant la compétition, 14h. Le cas échéant, une communication sera faite.

4.2. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est fixé à 12 € pour les joueurs licenciés dans un club du Rhône – Lyon Métropole (licenciés du club hôte compris) et 14 € pour les joueurs licenciés dans un club extérieur au Rhône – Lyon Métropole.

Le paiement en ligne est obligatoire lors de l'inscription : via Badnet ou ebad (avec frais bancaires à la charge du joueur). Les frais bancaires liés à l'inscription sur Badnet / ebad sont non-remboursables, même dans le cas d'un remboursement total des droits d'inscription.

Les joueurs non-retenus et les joueurs enregistrés comme forfait involontaire ne sont pas facturés, sauf dans le cas d'un retard provoquant le forfait d'un joueur. Ne sont facturés que les droits d'inscription des joueurs participants (club hôte compris) ainsi que les joueurs enregistrés comme forfait pour retard, volontaire ou non-justifié.

Après la compétition, une fois les formalités administratives effectuées (remontée des résultats, etc...), un titre de reversement de 6 € par joueur effectivement participant (licenciés du club hôte compris) est édité en faveur du club hôte.
Ce reversement sera effectué par le CDBR-LM sur le portefeuille virtuel Badnet du club hôte. A réception, le club hôte est libre d'utiliser les deniers dans le cadre de ses opérations Badnet ou les reverser (tout ou en partie) sur son compte bancaire d'association. Charge au club hôte de s'assurer que l'association est en conformité avec la plateforme Badnet et le prestataire bancaire associé.

La participation fédérale de 2 € par joueur effectivement participant est prise en charge par le CDBR-LM.

4.3. Validation et publication des inscriptions

Les inscriptions sont validées et publiées par le siège CDBR-LM le lendemain de la clôture des inscriptions sur la plateforme Badnet.

Une paire DH/DD/MX est considérée comme inscrite à une étape uniquement si les deux joueurs sont inscrits sur Badnet. La date de paiement du dernier inscrit de la paire fait foi pour l'inscription de la paire.
Les joueurs sans partenaire peuvent se voir attribuer un partenaire dès la clôture des inscriptions. Ils sont considérés participants à la compétition dès lors qu'un partenaire leur est attribué.

Lorsque l'affluence dépasse la capacité du lieu d'accueil, la liste des joueurs non-retenus est rendue publique en même temps que la version 1 des convocations.

Les joueurs inscrits en liste d'attente sont considérés comme « non-inscrits » à la compétition. Un accord écrit (par mail) du joueur ou de son club d'appartenance sera demandé en cas de repêchage survenant après la version 1 des convocations.

4.4. Confection des tableaux et tirage au sort

Les disciplines lors des étapes de Circuit CDBR-LM Adultes D7 peuvent être le simple F/H, le double F/H et/ou le mixte. Les disciplines proposées seront précisées dans l'annexe relative à l'étape.

La confection des tableaux et le tirage au sort se font le mardi précédant la compétition suivant le CPPH du lundi précédant la compétition.

Afin de permettre l'opposition la plus homogène possible, des séries par ordre de CPPH décroissant (CPPH moyen pour une paire de double ou mixte) seront constituées. Le nombre de séries sera dépendant des inscriptions et de la capacité d'accueil. Les joueurs/paires inscrit(e)s sont affectés aux tableaux suivant le CPPH du lundi précédant la compétition.

En cas de surnombre, la sélection des joueurs respecte les principes suivants, dans cet ordre :

- Une priorité est donnée aux féminines inscrites en simple ou double dans la limite de 50 % maximum du nombre total de joueurs retenus, quel que soit leur club d'appartenance (Rhône – Lyon Métropole ou extérieur).
- Un quota de 10 joueurs masculins licenciés dans le club hôte lui est garanti par le CDBR-LM, quel que soit le nombre de terrains proposés ou de licenciés enregistrés dans le club hôte. En cas de surnombre d'inscrits licenciés dans le club hôte, la sélection entrant dans ce quota se fait selon l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes (règlement effectué).
- Selon le nombre de places encore disponibles, la sélection des joueurs ou paires restants se fait par ordre d'arrivée des paiements (avec inscription complète). En cas d'horodatage de paiement strictement identique, le meilleur CPPH sera favorisé (CPPH moyen pour une paire de double ou mixte). En dernier recours, un tirage au sort sera effectué.

A l'exception des féminines inscrites en simple ou double, les joueurs licenciés dans un club du Rhône – Lyon Métropole sont dans tous les cas prioritaires par rapport aux joueurs licenciés dans un club extérieur au Rhône – Lyon Métropole, même si ceux-ci sont inscrits avec un joueur extérieur au Rhône – Lyon Métropole en DH/DD/MX. Pour la sélection des joueurs licenciés dans un club extérieur au Rhône – Lyon Métropole, la date d'arrivée du paiement (avec inscription complète) fait foi.

Les groupes uniques ainsi que les tableaux finaux à élimination directe précédés d'une phase de poules (avec deux sortants par poule) seront privilégiés lors de la constitution des tableaux. Des matchs complémentaires de consolante pourront être ajoutés.

En fonction des inscriptions, la Commission Départementale Compétitions se réserve le droit de modifier, supprimer ou fusionner des tableaux ou de proposer au juge-arbitre toute autre formule permettant aux joueurs de jouer dans de bonnes conditions.

4.5. Désistements et remplacements

Une fois passée la clôture des inscriptions, l'inscription d'un joueur peut être annulée par son club d'appartenance jusqu'au mardi précédant la compétition, 12h. Dans ce cas, aucune justification ne sera demandée et aucun droit d'inscription ne sera facturé.

Passé ce délai d'annulation possible sans justification, tout désistement devient un forfait à justifier. Le justificatif est à transmettre en indiquant la compétition concernée :

- avant la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr
- le jour de la compétition : sur place auprès du juge-arbitre ou par mail à contact@comitebadminton69.fr
- après la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr

Les forfaits doivent être justifiés dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après la compétition. Seuls les forfaits justifiés dans les délais requis seront exemptés du paiement des droits d'inscription.

Les forfaits volontaires ou non-justifiés dans les délais impartis sont passibles des sanctions prévues par les textes fédéraux en vigueur.

En cas de forfait d'un joueur en double ou mixte, les dispositions nécessaires pour son remplacement sont prises par le CDBR-LM et le juge-arbitre en concertation avec le joueur restant ou son club d'appartenance, dans le respect du Règlement Général des Compétitions.

5. DÉROULEMENT

5.1. Généralités

Les étapes de Circuit CDBR-LM Adultes D7 ont généralement lieu le samedi de 8h00 à 23h00 maximum ou le dimanche de 8h00 à 21h00 maximum.

L'échéancier prévisionnel de la compétition est affiché sur Badnet / EBad ainsi que dans la salle de compétition. Les tableaux sont publiés au plus tôt 1h avant le premier match et restent susceptibles de modifications avant le début de chaque phase.

Des propositions de tournois peuvent également être faites aux clubs affiliés pendant les jours fériés.

5.2. Convocations

La version 1 des convocations est publiée au plus tard le mercredi soir précédant la compétition via la plateforme Badnet. Il appartient aux joueurs et aux clubs de consulter et vérifier leurs convocations. Le cas échéant, une seconde version des convocations est publiée au plus tard le vendredi soir via la plateforme Badnet et intègre les modifications effectuées suite aux forfaits et remplacements.

Les premières convocations ne peuvent être annoncées avant 7h30 pour un début à 8h00. Aucun match ne pourra être programmé au-delà de 22h30 le samedi et 20h30 le dimanche.

Les joueurs sont convoqués 50 minutes avant l'heure de leur premier match (sauf ceux du premier tour, convoqués 30 minutes avant). Les joueurs doivent annoncer leur présence dès leur arrivée sur le lieu de compétition.

5.3. Scoring et gestion de la compétition

La gestion du tournoi est faite à l'aide de la plateforme Badnet.

Les matchs se joueront au meilleur des 3 sets de 15 points selon les Règles Officielles du Badminton FFBaD.

Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à l'appel de leur nom pour débuter leur match. Le test des volants se fait à l'arrivée sur le terrain et est inclus dans les 3 minutes de préparation. 5 min après l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain peut être déclaré forfait par le juge-arbitre, sans qu'un second appel soit nécessaire, et ce, quelque soit le stade de la compétition.

Chaque joueur dispose d'un minimum de 20 minutes de récupération entre 2 matchs.
Il ne pourra être réduit qu'à la demande expresse de l'intéressé(e). Le juge-arbitre pourra donner des instructions pour que ce temps de récupération soit prolongé, selon les circonstances et l'appréciation du juge-arbitre. Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle entre deux matchs doit obtenir l'accord du juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait. La nature du forfait reste à la discrétion du juge-arbitre.

5.4. Volants

Le volant officiel est le VICTOR Champion 3, disponible à la vente sur le lieu de compétition et à utiliser en cas de litige.

Les volants plumes sont à fournir en partage et à part égale par les joueurs dès leur premier match. Les volants devront être homologués et de classement FFBaD standard minimum. Il appartient à chaque joueur de prévoir la quantité suffisante de volants nécessaires pour chaque match.

Lorsque sur un même terrain se trouvent uniquement des joueurs classés P10 à NC, le choix est laissé aux joueurs de jouer ou non avec un volant en plastique. En cas de désaccord, le volant plastique est prioritaire et il est proposé au juge-arbitre par le club hôte.

Une expérimentation, reconduite pour la saison 2026/2027 et visant l'utilisation de volants hybrides et synthétiques, concerne les matchs dans lesquels tous les joueurs sont classés R4 ou inférieur.
Dans ce cadre, l'utilisation de volants hybrides et/ou synthétiques homologués est autorisée uniquement si tous les participants donnent leur accord avant le début du match. En cas de refus d'un seul joueur, les volants plumes fournis par les joueurs deviennent obligatoires selon les modalités habituelles de partage. Si aucun volant plume n'est disponible ou en cas de litige persistant sur le type de volant, le recours au volant officiel de la compétition s'impose automatiquement.

5.5. Conseil aux joueurs

Le conseil aux joueurs doit se faire dans le respect du code de conduite FFBaD des Conseillers, Educateurs et Entraineurs.

5.6. Accompagnement des joueurs mineurs

En application de la règlementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs, chaque joueur mineur participant doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.

Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie survenant pendant un match, l'adulte responsable doit pouvoir, à la demande du juge-arbitre, intervenir sur le terrain et être en mesure de prendre, le cas échéant, la décision d'abandonner le match. Une trousse de secours peut être mise à disposition de l'adulte responsable, sur demande auprès de l'organisation.

5.7. Infrastructures sportives

Toute décision relative à l'infrastructure sportive sera prise par le juge-arbitre sur place le jour de la compétition.

Chaque personne accédant à une installation sportive doit respecter le règlement qui lui est propre. Le propriétaire de l'installation sportive, le club hôte et le CDBR-LM déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident sauf si leur responsabilité est directement engagée.

Toute consommation doit se faire dans les aires prévues à cet effet. Aucune consommation ne sera tolérée dans la salle de jeu ou dans les tribunes, à l'exception de la bouteille d'eau. Il est exigé que les tribunes ainsi que toutes les aires de l'installation sportive soient libérées par les joueurs et accompagnants dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Le plateau de jeu n'est accessible qu'aux joueurs, conseillers et membres de l'organisation affectés à la compétition. Cet accès doit respecter les cheminements prévus (passage interdit au-dessus des séparations de terrain). Des chaussures de salle propres et non-marquantes sont exigées sur le plateau de jeu.

5.8. Résultats et récompenses

Dès la fin de la compétition, le GEO sur place et le juge-arbitre s'assurent que l'ensemble des scores sont saisis sur Badnet afin de permettre l'import des résultats sur l'intranet fédéral Poona.

Les joueurs arrivant 1er et 2ème de chaque tableau sont récompensés par le club hôte. Dans le cas d'un tableau de 4 joueurs/paires ou moins, le club hôte dispose de la latitude lui permettant de récompenser les joueurs arrivant 1er et 2ème ou uniquement les joueurs arrivant 1er.

Les récompenses doivent répondre à la règlementation en vigueur concernant les mineurs.

6. OFFICIELS TECHNIQUES

La gestion des Officiels Techniques pour chacune des étapes du Circuit CDBR-LM Adultes D7 se fait par le siège CDBR-LM, sous le contrôle de la Commission Départementale des Officiels Techniques.
Le juge-arbitre peut être proposé au CDBR-LM par le club hôte et faire partie de celui-ci, à condition de n'avoir d'autre fonction que le juge-arbitrage au cours de la journée de compétition.

Les indemnités ainsi que les frais de déplacement du/des juge(s)-arbitre(s) sont pris en charge par le CDBR-LM, dans la limite des barèmes CDBR-LM en vigueur. La restauration sur place du juge-arbitre est à la charge et sous contrôle du club hôte.

Des arbitres peuvent être amenés à officier lors du Circuit CDBR-LM Adultes D7. Ceux-ci peuvent être fournis par le CDBR-LM, par le club hôte ou être présents dans le cadre d'une action de formation d'arbitrage. Aucun arbitre, gradé ou en cours de formation, ne pourra officier dans le cas où le juge-arbitre est de grade Ligue Accrédité.

7. QUALITÉ DE L'ACCUEIL

En s'engageant dans l'accueil d'une étape du Circuit CDBR-LM Adultes D7, le club hôte s'engage à recevoir les joueurs et accompagnateurs dans les meilleures conditions possibles, en fonction des contraintes de l'installation sportive, à savoir :

- Ouverture de la salle suffisamment tôt avant le début de la compétition
- Prévoir suffisamment de bancs ou de chaises
- Prévoir un point de restauration gratuit ou payant (eau, boissons chaudes et fraîches, salé, sucré, fruits, salades…) dans la mesure du possible ou en avertir le CDBR-LM avant la publication des convocations en cas d'impossibilité
- Prévoir une table de marque opérationnelle : sonorisation, matériel informatique, connexion internet, affichages papier…
- Prévoir une trousse à pharmacie complète et fonctionnelle (poches de glace, matériel pour saignements, etc.) à disposition du représentant du joueur, sur demande.

Les tournois sont susceptibles d'être contrôlés à tout moment par le CDBR-LM. Les clubs hôtes ne respectant pas le présent règlement pourront se voir retirer ou refuser l'attribution d'autres compétitions CDBR-LM.

8. APPLICATION DU PRESENT RÈGLEMENT

Toute inscription à une étape du Circuit CDBR-LM Adultes D7 implique l'acceptation des règlements fédéraux en vigueur et de ce règlement complémentaire.

A chaque étape, le présent règlement complémentaire est accompagné d'une annexe récapitulant les éléments règlementaires spécifique à l'étape en question du Circuit CDBR-LM Adultes D7.

Les Commissions Départementales mentionnées, le club hôte, le CDBR-LM ainsi que le juge-arbitre sont chargés de l'application de ce présent règlement. Le juge-arbitre est en droit de déclarer un joueur forfait ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements fédéraux en vigueur ou ce présent règlement complémentaire.

Toute question excédant les limites des délégations attribuées à chacun des acteurs est transmise au Conseil d'Administration CDBR-LM pour décision.